
Séance du 21 novembre 2022	
Nombre de membres en exercice: 15	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 12	Sont présents: Alain GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, André LAURENT, Sonia PORTET, Jean DELHON, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Raphael GENZ, Danièle CASSE, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO, Françoise BAUZOU
Votants: 12	Représentés:
	Excuses: Annabel AUGUSTIN, Antoine DOMANEC, Grégory LAFOSSE
	Absents:
	Secrétaire de séance: Thierry TORRES

Objet: Ligne de trésorerie - 2022_084

Madame Sonia PORTET, conseillère municipale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les lignes de trésorerie ne donnent pas lieu à inscription budgétaire 'hors charge d'intérêts, commission d'engagement et commission de non utilisation) et ne sont pas destinées à financer les investissements mais à financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes ;

Considérant que compte tenu des difficultés de la période actuelle la commune souhaite payer ses fournisseurs sans délais et qu'elle doit faire face à un décalage entre le paiement des travaux notamment de la cantine scolaire et du presbytère en cours de travaux et l'encaissement des subventions.

Il convient donc de souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 25 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **DE SOUSCRIRE** une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées selon les conditions suivantes :

-Prêteur : Caisse d'Epargne Midi Pyrénées

-Ligne de prêt : ligne de trésorerie utilisable par tirage

-Plafond : 25 000 €

-Durée : 12 mois

-Taux : €STR (flooré à 0) + marge de 1% soit 1% au 01/11/2022

-Base de calcul : exact/360

-Process de traitement automatique :

- tirage : crédit d'office

- remboursement ; débit d'office

-Frais de dossier : néant

-Commission d'engagement : 200 € prélevés en une fois

-Commission de mouvement : 0,04% du cumul des tirages réalisés

-Commission de non utilisation : 0,30%

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser les opérations d'exécution de cette ligne de trésorerie dans les limites des conditions contractuelles définies ci-dessus ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Préfète de l'Ariège et Monsieur le Comptable public

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h49.

Le secrétaire de séance,

Thierry TORRES



Le Maire,

Alain GARNIER

